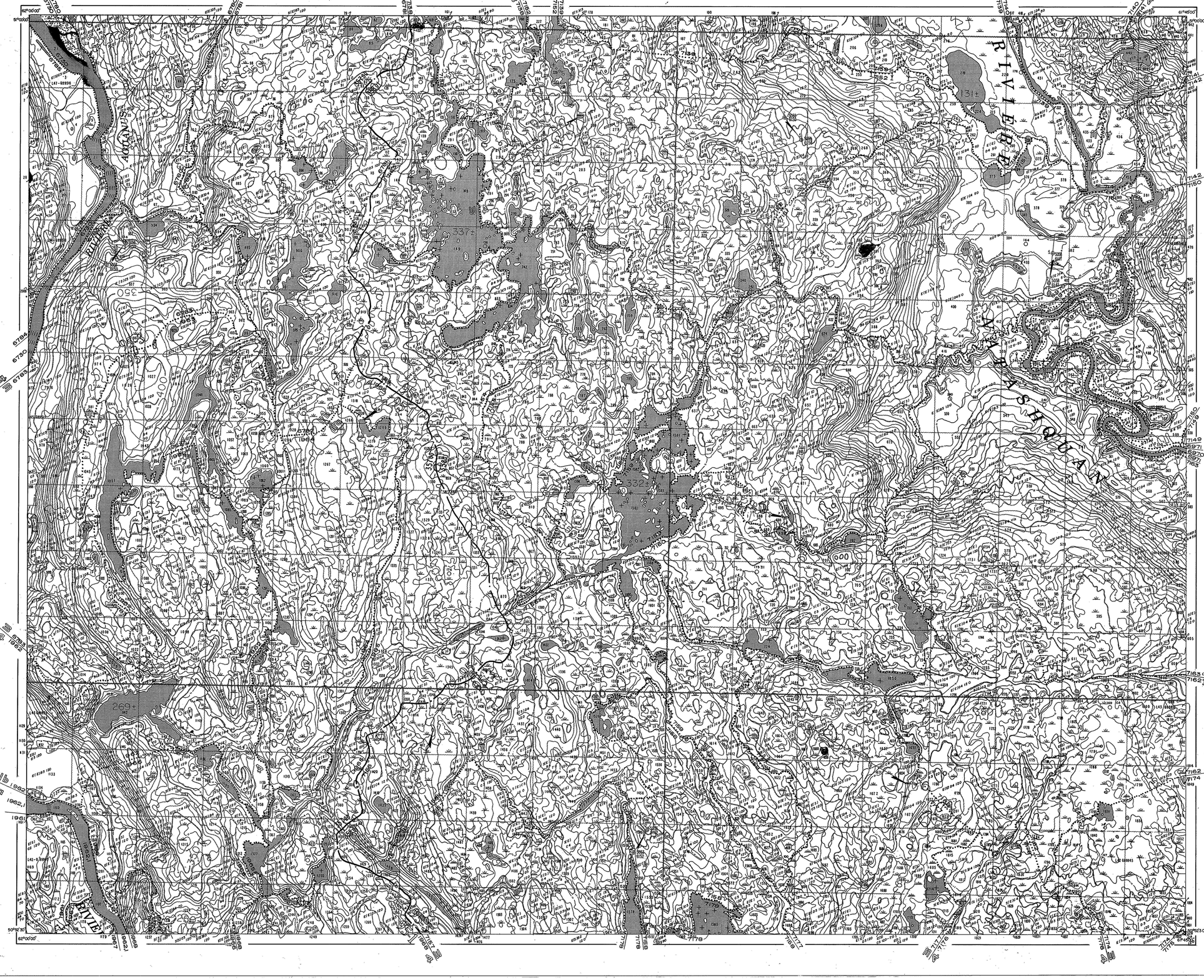

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (©) 1977, 12-K-13) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique d'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (épinette noire et/ou épinette blanche) R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge R (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge R (PB)
— — à pin rouge R (PR)
— — à pin gris R (PG)
— — à thuya (cèdre) R (T)
— — à pruche R (P)
— — à épinettes R E
Pessière (épinette noire et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse) E (E)
— — à thuya (cèdre) E (T)
— — à pruche E (P)
— — à pin blanc et/ou pin rouge E (PB)
— — à pin rouge E (PR)
— — à pin gris E (PG)
— — à sapin et/ou épinette E (SE)
— — (plantation d'épinette blanche) E (PE)
— — (plantation d'épinette de Norvège) E (PE)
— — (plantation de mélèze) E (ML)
Sapinière (sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse) S (SE)
— — à thuya (cèdre) S (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge S (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge S (PB)
— — à pin rouge S (PR)
— — à pruche S (P)
— — à mélèze S (ML)
— — (plantation de sapin baumier) S (SB)
Pinède à pin blanc R (PB)
— — avec pin rouge R (PBPR)
— — avec mélèze (ils occupent plus de 75% de la portion résineuse) R (PBML)
— — avec thuya (cèdre) R (PBT)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge R (PBEN)
— — avec mélèze R (PBML)
— — avec pin rouge R (PBPR)
— — avec pruche R (PBP)
— — avec sapin et/ou épinette blanche R (PBSE)
— — (plantation) R (PB p)
Pinède à pin rouge R (PR)
— — (ils pins rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse) R (PR)
— — avec pin blanc R (PRPB)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge R (PREN)
— — avec mélèze R (PRML)
— — avec pin blanc R (PRPB)
— — avec pruche R (PRP)
— — avec sapin et/ou épinette blanche R (PRSE)
— — (plantation) R (PR p)
Pinède à pin gris R (PG)
— — (ils pins gris occupent plus de 75% de la portion résineuse) R (PG)
— — avec thuya (cèdre) R (PGT)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge R (PGEN)
— — avec mélèze R (PGML)
— — avec pin rouge R (PGPR)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge R (PGPB)
— — avec pruche R (PGP)
— — avec sapin et/ou épinette blanche R (PGSE)
— — (plantation) R (PG p)
— — Plantation de pin sylvestre R (PS p)
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse) C (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge C (EN)
— — à mélèze C (ML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge C (PB)
— — à pin rouge C (PR)
— — à pin gris C (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche C (SE)
— — plantation de thuya? C (T p)
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse) P (PRU)
— — à thuya (cèdre) P (PRUT)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge P (PRUEN)
— — à mélèze P (PRUML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge P (PRUPB)
— — à pin rouge P (PRUPR)
— — à pin gris P (PRUPG)
— — à sapin et/ou épinette blanche P (PRUSE)
— — (plantation) PRU p
Mélèzin (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse) ML (ML)
— — à thuya (cèdre) ML (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge ML (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge ML (PB)
— — à pin rouge ML (PR)
— — à pin gris ML (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche ML (SE)
— — (plantation de mélèze japonais) ML j
— — (plantation de mélèze laricin) ML L

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris F1 (PG) F1 (PgG)
— — — — — — avec pin blanc F1 (PB) F1 (PbG)
— — — — — — avec pin rouge F1 (PR) F1 (PrR)
— — — — — — avec thuya F1 (T) F1 (TR)
— — — — — — avec sapin F1 (S) F1 (S R)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge BB (EN) BB (EN R)
— — — — — avec épinette noire ou rouge BB (EN) BB (EN R)
— — — — — avec pin blanc BB (PB) BB (PB R)
— — — — — avec pin rouge BB (PR) BB (PR R)
— — — — — avec sapin BB (S) BB (S R)
Bouleau à bouleau blanc avec épinettes BB (E) BB (E R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc F1 (PB) F1 (PB R)
— — — avec pin rouge F1 (PR) F1 (PR R)
Peuplerie avec sapin Pe (S) Pe (S R)
— — avec pin blanc Pe (PB) Pe (PB R)
— — avec pin rouge Pe (PR) Pe (PR R)
— — avec épinette noire ou rouge Pe (EN) Pe (EN R)
— — avec résineux Pe (R) Pe (R R)
Cultivée résineuse Cr R Cr R (R)
Cultivée résineuse Cr R Cr R (R) Cr R (R)
Mélangés à feuillus tolérants M (F) M (F R) M (F R)
— — — sur station tolérante M (FR) M (FR R) M (FR R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus F
— — d'essences intolérantes F1
— — d'essences tolérantes F2
— — d'essences F
— — (plantation) F p
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris BB
— — à bouleaux jaunes BJ
Peuplement de peuplier PE
Peuplier rouge PR
Cultivée C
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris C (BB)
— — à bouleaux jaunes C (BJ)
— — à peupliers C (PE)
— — à feuillus d'essences intolérantes C (F1)
— — à feuillus d'essences tolérantes C (F2)
Plantation d'érable à sucre PLS (F)
— — de peuplier faux-tremble PeFt (F)
— — de peuplier PeFp (F)
— — de peuplier hybride PeFp (F)
— — en tête d'ombrage F (Ap)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec Ld
Dénudé et semi-dénudé humide Lh
Julinie J

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Chemin agricole A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle cp
Coupe partielle en damier cd
Coupe partielle par bande cb
Coupe partielle plus épaisses légère cpl
Chablis partiel cp
Chablis total ct
Brûlis partiel br

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 18 50% ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale cf
Brûlis br
Chablis total ch
Chablis partiel ch
Friche f
Plantation p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (cm)	30-70 (cm)
30-30 "	30-30 "
100-30 "	30-80 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
100-70 "	70-120 "

FORÊT HÉTÉROIENNE

Jeune hétérienne: Plus de 6 dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm
Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 cm
Vieille hétérienne: Plus de 6 dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 30 et 90 cm
Autres peuplements: majorité des tiges vers plus de 90 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (2m)	2 (4m)	3 (6m)	4 (8m)	5 (10m)	6 (+10m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 75 %	P
Abrupte	76 % et plus	P

Superficie entourée de pentes > 76 % P

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) (3) (5) (D) (P) — S: sélectionneur; E: essence; (3): classe d'âge; (5): classe de hauteur; (D): classe de densité; (P): type de couvert

R (S) (+18) (D) — R: résineux; (S): sous groupe de résineux; (+18): classe de hauteur; (D): classe de densité

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE-CONSEIL BOCHE LTÉE
SIGNATURE: Larry Bachelli
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989; Année de publication: 1991; Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 9 95-3*
Unité de gestion:
Unité d'aménagement
Unité de sondage 3*
Mode de tenure ou de gestion 000 17 0-6
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 35700*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 7162*
Région écologique 11b*
Municipalité régionale de comté M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique 27° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-N-1 (S.E. S.O.)	12-N-4 (S.E. S.O.)	12-N-3 (S.E. S.O.)
12-L-16 (N.E. N.O. S.E. S.O.)	12-K-13 (N.E. N.O. S.E. S.O.)	12-K-14 (N.E. N.O. S.E. S.O.)
12-L-9 (N.E. N.O.)	12-K-12 (N.E. N.O.)	12-K-11 (N.E. N.O.)

12 K/13 N. O.